

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	CERTIFICAT DE DECLARATION PREALABLE TACITE Délivrée au nom de la commune
Commune de AURIS	

<p style="text-align: center;">Dossier n° DP 038 020 22 20011</p> <p>Date de dépôt : 23 juin 2022 Demandeur : EDF ENR pour le compte de Mme RIBOT Catherine Pour : pose de panneaux photovoltaïque de 15,2m² sur toiture Adresse terrain : Chalet Santa Claus - 5 route de Freney – Hameau les Grands Châtains Parcelle cadastrale : C1085</p>
--

Le Maire de la commune d'Auris en Oisans certifie que EDF ENR pour le compte de Mme RIBOT est titulaire d'une déclaration préalable enregistrée sous le numéro **DP 038 020 22 20011** pour le projet ci-dessus référencé, depuis le **23 juillet 2022**.

L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le 23 juin 2022, comme prévu par l'article R.423-6.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la présente attestation ne préjuge pas des éventuels recours formulés par des tiers ou le préfet en application des articles R.424-15, R.600-2 du code de l'urbanisme et L.2131-6 du code général des collectivités territoriales.

Fait à AURIS, le 25 juillet 2022
Yves Moiroux, le Maire,



Le présent certificat est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.